RAPPORT N° DGAST/SG/2026/265

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**
**Réunion du 12 octobre 2026**

OBJET : Présentation du rapport d'activités 2025 du Syndicat Mixte de la Fibre Numérique 59/62

Le Département du Nord est membre fondateur du Syndicat Mixte La Fibre Numérique 59/62 et contribue, par son intermédiaire, aux actions en faveur du développement numérique des territoires. Créé conjointement par la Région Hauts-de-France et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, ce syndicat a historiquement assuré le déploiement de la fibre optique publique dans les territoires non couverts par l'initiative privée. Il accompagne désormais les collectivités dans leurs usages numériques et le développement de nouveaux services numériques mutualisés.

Le rapport d'activité 2025 présente les principales actions conduites par le Syndicat Mixte au cours de l'année écoulée.

## SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

- Poursuite de la transformation du Syndicat Mixte en Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) : en complément de la gestion du réseau public de fibre optique, le Syndicat développe une offre de services dans les domaines des télécommunications, de la vidéoprotection, de l'Espace Numérique de Travail (ENT), de l'accompagnement numérique des collectivités, de l'internet des objets (IoT) et de la valorisation des données publiques.

- Renforcement de l'accompagnement des collectivités : afin de répondre aux besoins croissants des territoires, le Syndicat a créé une équipe dédiée aux relations avec les collectivités et poursuit le développement de ses services mutualisés. La centrale d'achats compte désormais 590 adhérents et le dispositif « Mairie Connectée » accompagne plus de 220 collectivités et établissements publics.

- Développement de l'internet des objets et des services connectés : le déploiement du réseau public LoRaWAN se poursuit avec 57 passerelles installées sur le territoire. Le Syndicat accompagne également les collectivités dans la mise en œuvre de nouveaux usages, liés à la gestion des équipements publics, au suivi des consommations et à la transition écologique.

- Montée en puissance de l'offre de cybersécurité : en partenariat avec plusieurs acteurs publics régionaux, le Syndicat poursuit la construction d'une offre mutualisée de cybersécurité destinée aux collectivités comprenant des actions de sensibilisation, des diagnostics, des solutions techniques et un accompagnement en cas d'incident.

- Création d'un réseau multiservices et développement de nouvelles offres : le Syndicat engage le développement d'un réseau multiservices permettant de supporter différentes offres numériques mutualisées. Il poursuit également la structuration des « Starter Packs », Cybersécurité et Smart Territoires, destinés à faciliter l'accès des collectivités à ces nouveaux services.

- Exploitation du réseau public de fibre optique : la phase de déploiement étant désormais achevée, l'activité se concentre sur l'exploitation, la maintenance et la résilience du réseau. Au 31 décembre 2025, le réseau comptait 689 484 prises déployées et 541 660 prises raccordées, soit une progression de 7,36 % du nombre de prises raccordées en un an. Le Syndicat poursuit également l'accompagnement des collectivités concernées par l'extinction progressive du réseau cuivre.

**ASPECTS FINANCIERS (BUDGET PRINCIPAL 2025)**

- Dépenses réelles de fonctionnement : 1 858 813 €, en hausse de 2,6 % par rapport à 2024, notamment sous l'effet du développement de nouvelles activités et du renforcement des équipes.

- Recettes de fonctionnement : les principales contributions proviennent de la Région Hauts-de-France, des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre de l'ENT. L'exercice est également marqué par une recette exceptionnelle de 1,15 M€ liée à la délégation de service public.

- Dépenses d'investissement : elles concernent principalement le financement des raccordements au réseau fibre optique ainsi que le remboursement de l'emprunt contracté pour la construction du réseau.

- Recettes d'investissement : elles sont constituées des participations de l'État, de la Région Hauts-de-France, des Départements et des EPCI au financement du réseau public très haut débit.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte du rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte La Fibre Numérique 59/62, ci-joint, en annexe.

Christian POIRET
Président du Département du Nord